



E
D
I
T
O

Après m'avoir élu président, le 20 juin 2017, le conseil départemental a renouvelé son bureau pour partie. Au-delà de nos remerciements qui vont aux membres du conseil qui nous ont accordé leur confiance, notre gratitude va à l'ancienne équipe qui a animé la structure dès sa naissance. Depuis, l'ensemble des membres du bureau et moi-même nous sommes investis au quotidien dans la représentation locale de notre ordre.

Comme vous le savez, l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes est chargé d'une mission de service public dont l'objet est la qualité des soins et la sécurité des patients, et dont l'axe principal est la déontologie. Depuis 2006, le conseil départemental s'est installé dans votre paysage professionnel en devenant l'interlocuteur principal d'une grande partie de vos démarches administratives, ceci en rendant licite votre exercice. Il est dorénavant la porte d'entrée de l'exercice professionnel puisque le conseil départemental est devenu l'autorité d'enregistrement des masseurs-kinésithérapeutes au sein du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (le RPPS). Depuis, votre inscription au tableau authentifie au regard des différentes instances : votre identité, vos diplômes ainsi que vos lieux d'exercice, permettant, entre-autre, à l'assurance maladie de vous proposer le contrat qu'est la convention. Ces informations et ces droits sont finalement matérialisés sur votre Carte de Professionnel de Santé.

Nous souhaitons, grâce à ce bulletin renouvelé, vous transmettre de façon claire les informations utiles à votre exercice. Nous espérons que vous aurez plaisir à le lire et à le partager.

Bien confraternellement.

Xavier GALLO - Président

Communication du Conseil départemental

Site internet : La communication du Conseil départemental évolue. Dès à présent, les informations non ordinales (soirées professionnelles, sollicitations d'étudiants, communications urgentes, etc...) seront mises en ligne sur le site internet du CDO38 (isere.ordremk.fr) que nous vous encourageons à consulter régulièrement.



Facebook : Une nouvelle page à aimer !

Le CDO 38 a désormais sa page Facebook : [Facebook CDOMK 38](#)

Questions: Vous êtes nombreux à solliciter l'avis du CDOMK38 sur des questions relatives à la déontologie. Apporter la réponse la plus appropriée prend du temps ! Nous nous efforçons dans la mesure du possible de répondre en une semaine.

Ces changements nous permettront de vous tenir informés plus régulièrement de l'actualité du département. Nous continuerons bien sûr à envoyer régulièrement le bulletin ordinal.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL : 31 mai 2017

Les kinésithérapeutes de l'Isère étaient appelés à renouveler la moitié des élus du conseil départemental A l'issue de cette élection, la nouvelle composition du Conseil Départemental des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Isère est la suivante :

Comment ça marche ?

Les conseillers sont élus pour six ans renouvelables par moitié tous les trois ans. Il s'agit d'un scrutin binominal majoritaire à un tour avec vote bloqué.

Chaque binôme est composé de candidats de sexe différent. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

ELECTION DU BUREAU : 20 juin 2017

Voici le nouveau bureau élu par les membres du Conseil Départemental des Masseurs Kinésithérapeutes de l'Isère :

Titulaires

Vincent BENOIT
Sylviane
COSSALTERDARRAS
Nicolas PINSAULT
Véronique VION-
GENOVESE

Marie ACHARD
Philippe CHAPUIS
Bernard COSSALTER
Marion COTTE DOERFLER
Jean Paul DAVID
Xavier GALLO
Vincent GIROD
Patrick GUILLOT
Roger HERRMANN
Sylvie LECOMTE
Luc MORFIN
Katleen PERRIN
Jean-Jacques VAILLANT

Suppléants

Collège salarié

Aucun suppléant

Collège libéral

Marie-Elisa CHAZAL
Fabrice MEUNIER-CARUS-
VINCENT
Georges REYMOND
Olivier RICHARD



Image libre de droits

Président

Xavier GALLO

Vice-présidente

**Véronique VION-
GENOVESE**

Vice-président

Luc MORFIN

Secrétaire général

Vincent GIROD

*Secrétaire général
adjoint*

Nicolas PINSAULT

Trésorière

Marie ACHARD

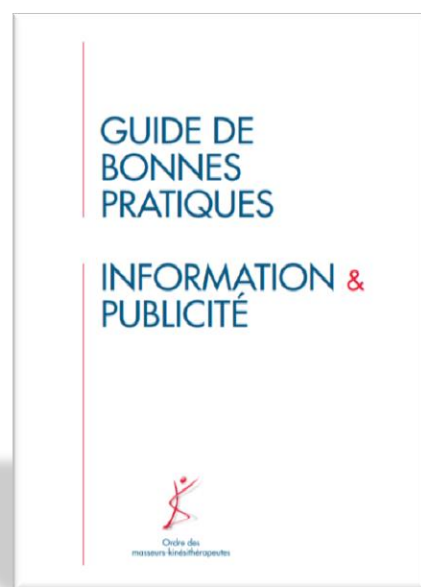
Trésorier adjoint

Philippe CHAPUIS

Diffusion des règles de bonne pratique



Le Conseil National de l'Ordre a publié un guide pratique à l'attention des kinésithérapeutes. La lecture de ce guide vous permettra de savoir dans quelle mesure vous pouvez communiquer autour de votre activité professionnelle.



28 NOVEMBRE 2017 Les soirées d'échanges du CDOMK38

Le Conseil Départemental de l'Ordre vous invite à une soirée d'échange autour des questions suivantes :

- Les contrats professionnels
- Les kinés et la communication (publicité, site internet, plaques, ...)

Rendez-vous à partir de 20h à l'école de kinésithérapie du CHU de Grenoble Alpes, 19 avenue de Kimberley, 38130 ECHIROLLES

Inscriptions par mail à cdo38@ordremk.fr

19 octobre 2017 : L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Grenoble ainsi que l'Institut Grenoblois de l'Épaule ont le plaisir de vous convier à une soirée thématique intitulée : Rééducation post-chirurgicale de la coiffe des rotateurs Certitudes, Idées reçues et Retour d'expérience. Un état de lieu sur le sujet vous sera initialement présenté par le

Docteur Hubert Lenoir au travers d'une revue de littérature.

Dans une deuxième partie, Nicolas Pinsault, directeur pédagogique de l'IFMK de Grenoble, animera une discussion entre deux kinésithérapeutes spécialisés dans la prise en charge des pathologies de l'épaule : Romain Noël et Philippe Delsol.

Lieu : amphithéâtre de l'école de Kinésithérapie de Grenoble, 19 avenue de Kimberley, 38130 Echirolles

Inscription gratuite par Email : epaule.grenoble@gmail.com

Rééducation post-chirurgicale de la coiffe des rotateurs
Certitudes, Idées reçues et Retour d'expérience.



20 octobre 2017 : “Connaissances scientifiques sur l'autisme”, Amphi Louis Weil, Campus de Saint Martin d'Hères. Pour tout savoir sur cette journée (planning, tarifs etc..) et vous inscrire en ligne : www.envolisereautisme.org



13^{ème} Journée de
Pathologie Ostéo-Articulaire
de l'Hôpital Sud

Pr P. Gaudin, Dr L. Grange, Dr M. Gilson, Dr A. Baillet - Service de Rhumatologie
Pr D. Saragaglia, Dr R. Pailhe, Dr B. Rubens-Duval, Dr J-J Betti[?] - Service d'Orthopédie
Dr E. Gallédrot - Service MPR
Dr S. Doutraieau, Dr M. Guinat - Unité Sports et Pathologies
Dr J.N. Rovey, Dr P. Chapuis, Dr L. Felix - Unité de Radiologie Ostéo-Articulaire
J. Vaillant, T. Livain - Ecole de Kinésithérapie

Samedi 21 octobre 2017

Amphithéâtre Ecole de Sages Femmes
Avenue de Kimberley
38130 ECHIROLLES



www.rhumatologie-grenoble.com

21 octobre 2017 : 13^{ème} journée de pathologies ostéo-articulaire de l'hôpital sud à l'amphithéâtre des écoles, 19 avenue de Kimberley, 38130 ECHIROLLES
Programme en pièce jointe, inscription par mail à CTiertant@chu-grenoble.fr

Le conseil départemental de l'Isère propose des soirées d'échange autour de la prise en charge des personnes âgées et le lien ville-hôpital, en présence des représentants de la filière gérontologique, du SISRA (système d'Information Santé Rhône-Alpes), Un dispositif organisationnel ainsi que des outils support, mis à votre disposition pour faciliter cette coopération, vous seront présentés en s'inscrivant dans la continuité des actions déjà engagées sur le territoire.

Rendez-vous de 19h30 à 21h30 :

- Le **9 octobre 2017** à la Maison Départementale de l'Autonomie, 15 avenue Doyen Weil, Grenoble
- Le **12 octobre 2017**, à la Maison du Département porte des Alpes, 18 avenue Frédéric Dard, Bourgoin-Jallieu
- Le **7 novembre 2017**, à la Maison du Département Bièvre-Valloire, rue de la Guillotière, Beaurepaire
- Le **13 novembre 2017** au Centre culturel et sportif le Cairn, 180, rue des écoles à Lans En Vercors



Je suis remplaçant, je dois :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre de **mon département de résidence**
- Transmettre un exemplaire du contrat **prévoyant toutes les modalités pratiques** du remplacement
- Inform**er le service des relations avec les professionnels de santé de la Caisse d'Assurance Maladie de l'adresse du cabinet où vous allez effectuer le remplacement
- Déclarer** votre activité de remplaçant à l'URSSAF
- Vous **affilier** à la CARPIMKO

Le contrat

La rédaction d'un contrat et sa transmission au conseil de l'Ordre est obligatoire. Il est vérifié par des élus qui s'assurent de sa conformité au code de déontologie.

Il prévoit toutes les modalités pratiques du remplacement (dates, rétrocession, résolution de conflits, ...).

Des contrats types sont à votre disposition sur www.ordremk.fr

Je souhaite me faire remplacer, je dois :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre de **mon département d'exercice**
- Vérifier que votre remplaçant réunit toutes les conditions nécessaires à son exercice dans le cadre de la convention nationale
- Transmettre un exemplaire du contrat **prévoyant toutes les modalités pratiques** du remplacement
- Inform**er le service des relations avec les professionnels de santé de la Caisse d'Assurance Maladie

Conditions d'exercice

Je suis remplaçant

→ Je **bénéficie** de la situation **conventionnelle** du kinésithérapeute que je remplace. Les actes que je réalise sont comptabilisés à son nom.

→ l'ASIP Santé me délivre une **CPS remplaçant** qui me permet de m'identifier dans les logiciels métier des cabinets où lesquels j'exerce. Le logiciel doit répondre à la norme CDCSESAM-Vitale 1.40 addendum 7.

→ En cas d'impossibilité d'utiliser ma CPS remplaçant, j'utilise **les feuilles de soin** papier du kinésithérapeute que je remplace en barrant son nom pour mettre le mien à la place en précisant que je le remplace.

Je me fais remplacer

→ Je **cesse toute activité libérale pendant la durée du remplacement** (sauf dérogation accordée par le conseil départemental de l'Ordre – article R.4321-107 du CSP).

→ J'informe mon remplaçant de mes tarifs de remboursement aux assurés et de mon conventionnement.

→ Les actes et honoraires encaissés sont libellés à mon nom et j'effectue une **rétrocession d'honoraires** en sa faveur.

→ **J'informe mes patients** qu'un confrère me remplace pendant mon absence.

*activité principale, vous devez la **déclarer** au conseil de l'Ordre. Si vous avez un **cabinet secondaire**, vous ne pouvez pas y exercer pendant que vous êtes remplacé dans votre cabinet principal.*

INFO & ARNAQUES: Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

La direction départementale des territoires souhaite vous informer sur l'accessibilité des locaux professionnels. Les exploitants d'établissements recevant du public doivent, au plus tard pour le 30 septembre 2017, élaborer un registre d'accessibilité. Vous trouverez ci-dessous un lien vers le site du ministère présentant le dispositif réglementaire et le contenu de ce registre :

<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp#e1>

Tous les ERP sont concernés par cette disposition, quelle que soit la nature ou la catégorie.

Par ailleurs, les propriétaires et exploitants d'ERP ayant obtenu la validation d'un agenda d'accessibilité programmée supérieur à une période (de 4 à 9 ans) doivent faire parvenir en préfecture un point de situation à un an. Un document-type est proposé sur le site : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee#e3>

Il est conseillé d'utiliser ce mode de déclaration en ligne, qui reprend les informations à fournir. Toutefois, une édition « papier » sera envoyée à la préfecture ayant validé l'agenda d'accessibilité programmée.



Image libre de droits

Image libre de droits

De nombreux confrères nous signalent régulièrement des **tentatives d'arnaques**, sous forme de courriers ou d'appels se faisant passer pour des organismes officiels et vous invitant à vous mettre aux normes d'accessibilité. Quelques astuces pour les reconnaître :

- Le courrier ou l'appel insiste sur l'**urgence** de mettre votre cabinet aux normes au plus vite.
 - on vous demande de **payer** !
 - on vous propose un diagnostic présenté comme **obligatoire**.
- En cas de doute, n'hésitez pas à **prendre contact avec la préfecture**.

Conseil départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Isère

Immeuble Boréal

27 rue René Cassin

38120 SAINT-EGREVE

Tél. : 04 76 47 10 94

Email : cdo38@ordremk.fr

Equipe de rédaction :

Xavier GALLO

Véronique VION-GENOVESE

Luc MORFIN

Vincent GIROD

Nicolas PINSULT

Marie ACHARD

Philippe CHAPUIS



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes